

Press Release

1 juin 2022 - N° 12

SCOR place avec succès une nouvelle obligation catastrophe, Atlas Capital Reinsurance 2022 DAC

SCOR a placé avec succès une nouvelle obligation catastrophe (« *cat bond* »), Atlas Capital Reinsurance 2022 DAC, qui fournit au Groupe une couverture pluriannuelle de USD 240 millions contre les risques de tempêtes aux États-Unis et de tremblements de terre aux États-Unis et au Canada, ainsi que les tempêtes européennes. La période de risque couverte par Atlas Capital Reinsurance 2022 DAC s'étend du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2025. Cette émission a reçu l'agrément des autorités réglementaires irlandaises. Cette obligation comprend des composantes développement durable en ligne avec les exigences de due diligence des investisseurs.

Le prix de l'obligation catastrophe a été fixé le 23 mai 2022, et son placement clôturé le 27 mai 2022. GC Securities¹ est intervenu en qualité d'agent de structuration et de co-teneur de livre (*sole structuring agent and bookrunner*). Natixis² est intervenu en qualité de conseil en développement durable et co-teneur de livre. Willkie Farr et Walkers ont été conseils juridiques.

Atlas Capital Reinsurance 2022 DAC est une obligation catastrophe fournissant une couverture agrégée à déclenchement indiciel approuvée en Irlande sous le régime Solvabilité II.

Garantir une protection du capital efficace fait partie des piliers stratégiques du groupe SCOR, qui recourt régulièrement à un large éventail d'instruments offerts par les marchés financiers.

Jean-Paul Conoscente, directeur général de la branche P&C de SCOR, déclare : « SCOR est heureux de renouveler son engagement sur le marché de la titrisation des risques d'assurance (ILS), sécurisant une protection sur plusieurs années dans un environnement de marché difficile. Le placement d'obligations catastrophes, dont Atlas 2022 est le dernier en date, fait partie intégrante de la protection de capital de SCOR. Le bon accueil que lui a réservé le marché témoigne de l'excellente réputation de SCOR sur le marché des ILS et plus largement sur la souscription durable. Nous sommes reconnaissants envers les autorités réglementaires irlandaises pour leur support et réactivité tout le long de cette transaction. »

*

* *

Contact details

Media

Nathalie Mikaeloff et Alexandre Garcia
media@scor.com

Investor Relations

Yves Cormier
ycormier@scor.com

¹ GC Securities est une division de MMC Securities LLC, courtier-négociant immatriculé aux États-Unis et membre de la FINRA, de la NFA et de la SIPC.

² Natixis ("Natixis") est supervisé par la Banque Centrale Européenne (European Central bank / "ECB"). Natixis est immatriculée en France par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("ACPR") comme une banque-fournisseur de services d'investissements et sujet à leur supervision. Natixis est soumis à la régulation de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") en lien avec ses activités de services d'investissements. Natixis est sujet à une régulation limitée du Financial Conduct Authority ("FCA") au Royaume-Uni.

Press Release

1 juin 2022 - N° 12

SCOR, un réassureur mondial de premier plan

Quatrième réassureur mondial, SCOR offre à ses clients une gamme innovante et diversifiée de solutions et de services pour le contrôle et la gestion des risques. Fidèle à sa devise « l'Art et la Science du Risque », le Groupe met son expertise reconnue au sein du secteur et ses solutions financières de pointe au service du bien-être et de la résilience des populations.

SCOR offre à ses clients un niveau de sécurité très élevé, comme en atteste sa notation financière de niveau AA-attribuée par S&P, Moody's, Fitch et AM Best. Le Groupe a enregistré plus de 17,5 milliards d'euros de primes en 2021. Représenté à travers 36 bureaux dans le monde, il est au service de ses clients dans plus de 160 pays.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

Déclarations prévisionnelles

Ce document peut contenir des déclarations et des informations prévisionnelles sur les objectifs de SCOR, notamment en ce qui concerne les projets actuels ou futurs de SCOR.

Ces déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur ou du mode conditionnel, ainsi que par des termes tels que "estimer", "croire", "avoir pour objectif de", "avoir l'intention de", "s'attendre à", "aboutir à", "devoir" et autres expressions similaires.

Il convient de noter que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations et informations prévisionnelles dépend des circonstances et des faits qui se produiront à l'avenir.

Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations et informations prévisionnelles. Les déclarations et informations prévisionnelles et les informations relatives aux objectifs peuvent être influencées par des risques connus ou non, des incertitudes identifiées ou non, et d'autres facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats, les performances et les réalisations futurs, prévus ou attendus par SCOR.

En particulier, il convient de noter que l'impact de la crise du Covid-19 sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision, compte tenu notamment de l'incertitude liée à l'évolution de la pandémie, à ses effets sur la santé et l'économie, ainsi qu'aux effets possibles de futures décisions gouvernementales ou évolutions juridiques dans ce contexte.

En outre, l'impact de l'invasion russe et de la guerre en Ukraine sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision à ce stade, compte tenu de l'incertitude liée à l'ampleur et à la durée du conflit, et à ses répercussions.

Par conséquent, toutes les évaluations et tous les chiffres présentés dans ce document sont nécessairement des estimations basées sur des analyses évolutives, et comprennent un large éventail d'hypothèses théoriques, qui sont très évolutives.

Les informations relatives aux risques et incertitudes pouvant affecter l'activité de SCOR sont présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé le 3 mars 2022 sous le numéro D.22-0067 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui est disponible sur le site Internet de SCOR www.scor.com

En outre, ces déclarations prévisionnelles ne sont pas des "prévisions de bénéfice" au sens de l'article 1 du règlement délégué de la Commission (UE) 2019/980.

SCOR ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces déclarations et informations prévisionnelles.